

Paliers d'alerte de la COVID-19

Les MRC de La Rivière-du-Nord, de Thérèse-De Blainville, de Deux-Montagnes et la Ville de Mirabel passent au jaune

Saint-Jérôme, le 21 septembre 2020 – En raison de l'augmentation du nombre de cas de COVID-19, le CISSS des Laurentides annonce que les MRC de La Rivière-du-Nord, de Thérèse-De Blainville, de Deux-Montagnes et la Ville de Mirabel passent au palier d'alerte jaune. Pour leur part, les MRC d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut, des Laurentides et d'Antoine-Labelle demeurent dans le palier vert.

Rappelons que le palier 2 – Préalerte (jaune) s'impose lorsque la transmission commence à s'accroître. Les mesures de base sont alors renforcées et davantage d'actions sont déployées pour promouvoir et encourager leur respect. Par exemple, davantage d'inspections peuvent être réalisées et un plus grand contrôle de l'achalandage peut être fait dans certains lieux de manière à faciliter la distanciation physique.

Pour sa part, le palier 1 – Vigilance (vert) appelle à la vigilance constante qui est requise dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Il correspond à une transmission faible dans la communauté, et exige le respect des mesures de base mises en place dans l'ensemble des milieux (distanciation physique, étiquette respiratoire, lavage des mains, etc.). Des mesures spécifiques peuvent également s'appliquer à certaines activités ou certains milieux.

Par ailleurs, le gouvernement demande désormais à la population habitant au sein de territoires classés vert ou jaune de réduire à 50 le nombre de participants à des activités organisées dans des lieux publics (salles louées, lieux de culte, événements festifs, mariages, célébrations professionnelles ou scolaires, etc.). Le nombre de visiteurs recommandé à domicile demeure pour sa part à 10 pour les zones verte et jaune.

Les paliers d'alerte sont établis suivant les recommandations des autorités de santé publique, qui font une analyse régulière de la situation. Pour plus d'information, consultez le document détaillé [Système d'alertes régionales et d'intervention graduelle à 4 paliers](#) du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Information : Service des communications organisationnelles
Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques